

Alain-Marc RIEU

LA QUESTION DE LA JUSTICE AUJOURD'HUI

Retour de la société civile et nouveau statut du juridique

Revue *Philosophie politique*, P.U.F., n° 9, 1997, p 33-50

L'idée de justice

La justice est de retour. Elle est une question ouverte au coeur des sociétés industrielles avancées, au delà des institutions politiques et du régime économique. Elle acquiert d'année en année une urgence nouvelle, son impact est encore difficilement prévisible mais on mesure déjà qu'il sera profond et durable. Le moment de répétition, d'irruption de cette question peut être daté de la publication en 1972 du livre de John Rawls, *A theory of justice*¹. Partie donc des Etats-Unis, la question entreprend une sorte de tour du monde. Sous des formes différentes, elle se pose dans chaque nation industrialisée comme un moment de son évolution, en Angleterre comme au Japon. La France est touchée à son tour. La question est autrement plus profonde, radicale que la formulation qu'en donnait en 1976 Friedrich Hayek, la réduisant aux règles de juste conduite dans les activités humaines².

En quoi, de quoi le livre de Rawls est-il un symptôme? On peut l'apprécier aujourd'hui. La justice n'y est plus seulement présentée selon les deux grandes revendications issues du 19^e siècle, comme un problème d'aménagement institutionnel garantissant son indépendance par la constitution, comme l'exigence d'une meilleure (sinon juste) distribution de la richesse collective. Quel que soit le jugement qu'on peut porter sur la réponse qu'il apporte, J. Rawls réinvente la question de la justice en la posant au niveau du lien social lui-même, de la cohésion des sociétés capitalistes actuelles. Comme le montre son ouvrage récent, *Political liberalism* (1993¹), il faut entendre par là des sociétés associant sur leur territoire des groupes d'origine ethnique, religieuse, idéologique différentes, en fait des individus qui ne partagent pas les mêmes valeurs et espérances, qu'opposent le niveau d'instruction et le type d'éducation. Ces

¹ Oxford University Press; trad. française, Paris, Le seuil, 1987.

² *Droit, législation et liberté*, trad. Française, Paris, P.U.F., 1981, vol. 2: *Le mirage de la justice sociale*, chapitres 8 et 9.

groupes et ces individus étaient unis par le rêve (dit "américain") de réussite matérielle, à savoir une convergence progressive des styles de vie grâce au niveau de consommation. Tout le monde a désormais compris (même en Asie de l'Est) que ce rêve n'était qu'un leurre auquel on a tous désiré croire, auquel on veut croire encore. Ce qui reste du lien social et ce qu'il faut préserver, se réduit au statut et au sens du droit.

Ce désir n'est pas et ne sera pas satisfait. Pourquoi? Non pas par faillite du régime économique propre aux sociétés démocratiques mais parce qu'on change de société, sans savoir encore où l'on va. De nouvelles inégalités, d'autres hiérarchies et fractures se développent. Deux thèmes sont confusément invoqués pour exprimer ce changement: globalisation économique, mutation technologique. Le multiculturalisme donne une idée très insuffisante de cette situation, précisément parce qu'il la réduit à des traits culturels, à des valeurs. Les sociétés industrielles avancées sont atteintes au niveau de leur organisation sociale, politique et économique: le lien social, la cohérence constituant un système social, est rompu. Cette crise est multiple, elle date des années 1970, elle n'a pas de fin prévisible, les divers remèdes disponibles ont été falsifiés. Les sociétés industrielles avancées se déconstruisent et ne peuvent espérer se reconstruire qu'en cessant de se référer à l'ordre en train de s'effacer, qu'en développant les savoirs et les expériences propres à cette situation. *Ce désenchantement du monde moderne* (capitaliste, démocratique-industriel) est d'autant plus grave qu'il coïncide dans le monde actuel avec un progrès sans précédent de l'intégration économique, avec l'entrée tant attendue de nouveaux peuples et nations dans un régime économique qui est simultanément en cours de mutation chez les pays euro-américains qui les ont précédés dans cette voie, qui l'ont inaugurée et en ont défini les règles.

L'idée de justice me semble exprimer cette conjoncture. Elle devient la question d'un nouveau type de société. Elle n'a rien de métaphysique mais elle est méta-institutionnelle, à la fois métapolitique et méta-économique¹. C'est pourquoi la réponse ne peut se réduire à un aménagement institutionnel, à une réforme des institutions, des rapports entre le politique et le judiciaire, conçue à l'intérieur des pouvoirs qui disposent du monopole de la réforme et qui s'affirment représentatifs de la société tout entière, des pouvoirs et des intérêts qui l'organisent. Un aménagement institutionnel ne peut être une

¹ New York, Columbia University Press; trad. française, Paris, P.U.F., 1995.

réponse à la question de la justice telle qu'elle se pose dans les sociétés industrielles avancées. La réforme doit venir d'ailleurs et cet ailleurs ne peut prendre forme qu'à partir du moment où on interroge de façon radicale ce qui se joue actuellement dans l'idée de justice. Aucun idéalisme dans tout cela mais au contraire le pragmatisme le plus plat. En effet cette question est inscrite dans l'évolution même de nos sociétés et la première qui parviendra à la poser et à lui donner sens, à lui trouver une réponse satisfaisante disposera d'un avantage comparatif majeur par rapport à ses concurrentes. En effet elle sera devenue capable de reformuler le lien social, l'idée d'une cohérence et d'une cohésion. Elle sera en mesure d'entreprendre les réformes adaptées à la situation dans laquelle elle se trouve.

C'est dans ce contexte général que la question de la justice doit être posée. Elle ne se réduit pas non plus à une réflexion sur le Bon et le Juste dans des sociétés qui ne reposent plus sur un socle admis de valeurs communes, dont les gouvernements sont incapables d'assurer la cohésion sociale (y compris l'ordre public) parce qu'ils ne sont pas en mesure de maîtriser la dynamique transformant les sociétés industrielles. Ce n'est pas une situation historique inédite. Il est facile de montrer que l'idée de justice fut toujours définie en dehors des dispositifs institutionnels et que les différentes conceptions de la justice consistèrent à définir cette extériorité pour tenter de la transformer en un fondement permettant d'instaurer ou de légitimer un ordre social.

Chez les Grecs anciens, selon le confucianisme de la Chine et du Japon pré-modernes, chez les Navajos du Nouveau-Mexique et ailleurs encore, la justice avait un fondement cosmologique, elle reposait sur un ordre que les affaires humaines devaient entreprendre de reproduire ou d'imiter. Lorsqu'en Europe de l'Ouest, ce fondement cosmologique puis théologique a disparu, s'est retiré des affaires humaines ou fut mis en cause, l'ordre social s'est confondu avec la puissance politique. Commença alors l'âge moderne. La justice trouva finalement un fondement dans la conscience humaine, dans le droit naturel supposé identique en tout homme: elle rendit ainsi possible la possibilité d'une résistance à l'ordre établi et le projet d'une réforme de l'ordre politique. La théorie de la séparation des pouvoirs telle qu'elle se trouve formulée à partir du 17^e siècle est une réponse à cette situation. La justice est métapolitique puisqu'elle est fondée sur la conscience humaine, donc sur une conception de l'homme, une anthropologie. Mais elle se trouve aussi redéfinie au niveau politique: elle est un des

¹ La meilleure analyse en français de cette conjoncture me semble celle d'Alain Caillé, *La démission des*

trois pouvoirs, au côté de l'exécutif et du législatif. La séparation des pouvoirs définit la structure du politique moderne.

Depuis longtemps, surtout au 19^e siècle, les multiples présupposés de cette conception de la justice ont été exposés et critiqués. Mais elle avait engendré et justifié la formation d'institutions juridiques puissantes (ce qui ne veut pas dire autonomes) et d'un groupe social spécialisé capable non seulement de les pratiquer mais de revendiquer le plein exercice du rôle dévolu à ces institutions. Globalement, l'application au droit des sciences humaines et sociales a permis l'évolution, l'adaptation et l'institutionnalisation de cette conception moderne de justice. C'est l'ensemble de ces conventions inscrivant la justice dans un système social qui se trouve désormais mis en cause. La question de la justice est en train de s'extraire de sa définition moderne. La pensée de Rawls, sa diffusion, les débats et les critiques dont elle est l'objet sont l'indicateur du retour de l'idée de justice au cœur des sociétés industrielles.

Qu'est-ce qu'un moment libéral ?

Pour donner un contenu à la question de la justice aujourd'hui, il faut reprendre l'analyse esquissée de la conjoncture dans laquelle elle se pose. Le milieu des années 1970 est un moment de rupture dans l'évolution des sociétés et de leurs relations. D'abord l'opposition entre capitalisme et socialisme, entre l'Est et l'Ouest, qui aura dominé le 20^e siècle et engendré la guerre froide, s'épuise par saturation. Les deux pôles de l'opposition entrent en crise. La crise est multiple mais j'en retiens deux caractères principaux: 1- l'effondrement des idéologies dérivées du Marxisme: le projet émancipateur a engendré dans les pays communistes le totalitarisme d'Etat et signé sa perte finale de légitimité par l'invasion de l'Afghanistan en décembre 1979; 2- l'entrée en crise de l'Etat-providence dans les pays d'économie de marché, donc de l'équilibre entre le politique, le social et l'économique qui avait permis de trouver une réponse à la question sociale, de résoudre ce que l'autre camp nommait "la contradiction fondamentale du capitalisme".

Depuis les années 1980, on a assisté à la disparition de l'URSS, à l'effondrement du socialisme en Europe centrale, à sa transformation radicale en Chine. Un des deux pôles de l'opposition, de l'alternative, a donc disparu. En apparence, il n'existe plus

qu'un seul modèle de société et ses différentes modalités. Mais on a assisté aussi dans les pays capitalistes, dans les pays d'économie de marché à une déconstruction progressive de l'Etat social conduisant actuellement à la recherche d'un nouveau type d'équilibre entre le politique, l'économique et le social. On a assisté à un retour de l'idée libérale qui ne se confond avec ce qu'on le libéralisme. Cette déconstruction et cette reconstruction sont en cours mais elles sont compliquées, orientées par le fait que la disparition du projet économique socialiste et la fin de la guerre froide ont rendu possible une globalisation des échanges économiques, la formation d'une sorte de marché mondial, ce qui n'est pas la même chose qu'une économie mondiale de marché.

Comment s'est reformulée l'idée libérale? Comment la penser? Depuis la fin des années 1970, la crise de l'Etat-providence, de l'*Etat social*, a provoqué une réinterprétation du libéralisme, de ses doctrines historiques. Ce ne sont pourtant pas les doctrines qui importent mais le moment historique dont elles sont une thématization. Qu'est-ce qu'un *moment libéral* dans l'évolution d'un système social? Que faut-il entendre, brièvement, par libéral? La pensée libérale est née au 17^e siècle en Angleterre. Pendant la Renaissance s'est manifestée au grand jour une scission entre le politique et le religieux, comme le prouve la formation d'une théorie profane du politique comme celle de Machiavel. Cette scission en a engendré au 17^e siècle anglais une autre, aussi profonde, entre le politique et le social. C'est le moment Locke. Le politique n'est plus saisi comme ce qui assemble des individus pour en faire un corps politique sous l'autorité du souverain. Les individus se mettent à exister en dehors du gouvernement, ils composent une instance propre: une société. Ils sont dotés par nature de la capacité de constituer entre eux, par leur consentement mutuel, un ordre capable de s'opposer au gouvernement et d'exiger que ce dernier se mette en conformité avec lui.

La société moderne vient de naître. En Angleterre, le social existe désormais en dehors du politique. Le rapport entre le social (les individus qui le composent) et le politique se trouve pensé à travers l'idée d'un droit naturel inscrit dans la nature humaine, présent dans la conscience de chaque sujet, fondant son autonomie et la communauté des individus ainsi définis. Le droit devient l'articulation entre le social et le politique. Mais cette deuxième scission en rend possible une troisième. La coupure entre le politique et le social est immédiatement relayée par une autre, entre le social et

l'économique. La scission s'opère dans la définition même de l'individu, à travers la propriété par laquelle il assure sa liberté et sa sécurité. La dynamique en train de transformer (à des rythmes différents) les sociétés ouest-européennes depuis le 17^e siècle est la suivante: quand l'économique devient le contenu effectif du social au moment même où il se distingue du politique, le social tend à réduire le statut des individus qui le composent au droit, à la morale comme fondement du droit.

Les différentes scissions transformant un système social constituent le moment libéral. L'histoire de la philosophie politique moderne trouve dans cette dynamique son contenu, sa voie et son sens. La philosophie de Kant, par exemple, réduira le social aux individus et les individus à la morale, à la raison pratique. Dans un autre contexte, plus finement, Hume avait auparavant cherché à penser le social à partir de la nature humaine, de ce que les individus ont en commun. Dans une conjoncture encore différente, au début du 19^e siècle en Allemagne, Hegel cherchera enfin à reformuler le politique par une théorie de l'Etat capable de réduire les scissions en train de disloquer la société traditionnelle, de fabriquer la société moderne, euro-américaine.

Un équilibre spécifique entre les différents secteurs (le religieux, le politique, le social, l'économique) sera finalement trouvé par les différents pays en fonction de leur histoire. Aux Etats-Unis, le droit, par le rôle de la Cour Suprême, occupera la fonction du social et sera donc l'arbitre et la norme du politique, de l'économique, des relations entre les individus et les groupes, des rapports entre ces différentes instances. En France, le politique maintiendra sa prévalence en cherchant à absorber puis réduire le religieux afin de contrôler l'économique. L'équilibre en train de se déliter sous nos yeux fut pensé vers la fin du 19^e siècle par des juristes comme Léon Duguit et Maurice Hauriou qui ont formulé l'Etat social français¹. Cette époque marque le triomphe du droit social. Les divisions du droit (constitutionnel, civil, pénal, social) expriment les différents secteurs de la société industrielle, ceux que le politique a historiquement ajouté à ses prérogatives traditionnelles concernant l'ordre public et la souveraineté nationale.

Remarque sur la conjoncture actuelle

¹ Je renvoie à l'étude de Jacques Donzelot, *La fin du social*, Paris, Fayard, 1984. Je me réfère ici au chapitre 2 "L'invention de la solidarité".

Il serait aisé de montrer que les projets des gouvernements Juppé et Jospin contre l'exclusion, pour une réforme de la protection sociale ou de l'éducation, les réformes esquissées puis diluées, reviennent essentiellement à reformuler cet Etat social sur de nouvelles bases. Au moment où il devenait clair qu'on entrait dans un nouveau moment libéral, au début des années 1980, Jacques Donzelot a montré que l'Etat social constituait la base des idées de la gauche venant d'accéder au pouvoir. Malgré de nombreux travaux académiques, l'idée libérale reste encore aujourd'hui méconnue, réduite à quelques slogans électoraux et invocations magiques. La Droite et ses centristes réduisent l'idée libérale à l'autonomisation de l'économie, en invoquant la liberté; la Gauche fait de même mais pour s'y opposer ou la contrôler selon ses tendances. L'une et l'autre fabriquent ainsi un nouveau type de conservatisme, d'immobilisme. L'originalité de la situation née à la fin des années 1970 est déniée, parce qu'elle met en cause des pouvoirs établis. La nouvelle dynamique ouverte au cœur des sociétés industrielles avancées est largement refoulée¹. Une telle dynamique est comme une vague qui se forme lentement et commence à déferler: on ne s'y oppose pas, on apprend à la surfer. On lutte contre une crise, on ne peut bloquer une telle dynamique². Depuis la fin des années 1970, aucune réforme de fond n'a été conduite à terme, la crise s'aggrave donc, masquée par les rares sursauts favorables de la conjoncture économique.

Je ne me suis pas éloigné de la question de la justice aujourd'hui, je m'en suis au contraire rapproché. En France, le droit est le cadre dans lequel le politique établit un équilibre entre le social et l'économique. Le politique a pour fonction de permettre la formation de ce cadre légal, de le garantir et de veiller à son adaptation aux circonstances. Le droit est subordonné au politique mais cette subordination est compensée, rectifiée par le fait que le politique s'exprime dans le droit formulant par la loi, en fonction de ses exigences propres et de son statut garanti par la constitution, l'équilibre négocié par le politique entre le social et l'économique. Le récent *Rapport Truche* n'a pas proposé de modifier cette disposition fondamentale.

La question de la justice, elle, est indissociable du changement d'époque, de société que je viens de présenter, du nouveau passage des sociétés industrielles

¹ Stanley Hoffman propose une analyse forte de la situation française actuelle, de ses blocages, risques et dangers, dans "Look back in anger", *New York Review of Books*, July 17, 1997, pp 45-50.

² Sur le problème des cycles, des vagues et des crises, voir dans *Foreign Affairs*, July-August 1997, la mise au point de Steven Weber "The end of the business cycle?" (p 65-84).

avancées par un moment libéral. Elle est inséparable de la dissociation des différents secteurs composant une société, d'une recombinaison de leurs relations, mais aussi de l'émergence de nouvelles fonctions. Une nouvelle démarcation des relations entre le politique, le social et l'économique est en train de s'opérer, une autre définition de chacune de ses fonctions et de leurs relations en train de se négocier, de s'établir. Voilà la situation dans laquelle nous sommes engagés et qu'il faut *penser*. Une tel moment libéral profile donc autour de nous divers types de pensée politique, sociale, juridique, parfois contradictoires, dont les noms historiques sont Locke, Montesquieu, Herder, Kant, Hegel mais aussi (à nouveau) Marx et d'autres encore. Jusqu'à aujourd'hui, le secteur politique est censée en France contrôler tous les autres: le débat se réduit au thème "plus ou moins d'Etat".

Soyons plus précis. Qu'est-ce qui se répète de la pensée libérale? La déconstruction de l'Etat social a été marquée en France comme ailleurs par une nouvelle autonomisation de l'économique. Autonomisation ne veut pas dire séparation mais d'autres relations, une autre association, une hiérarchisation différente. "L'horreur économique"¹, best-seller révélateur de la situation française en 1996, c'est en fait l'horreur du vide, d'une nouvelle scission en train de s'opérer. Or il n'y a pas de vide mais une recombinaison, difficile certes, à étudier et établir. En France, le politique a admis cette nouvelle autonomisation de l'économique vers 1984² et il s'efforce depuis de prendre en charge les effets sociaux en résultant, leurs coûts donc. Cette stratégie implicite³ a conduit à donner progressivement aux entreprises la possibilité de s'émanciper d'une part déterminante de leur responsabilité collective historique, principalement en terme d'emploi. Il en a résulté une augmentation du chômage, donc du coût de la couverture sociale, ce qui a définitivement mis en cause l'Etat social. Pour des raisons électorales, aucune extension, ouverture du marché du travail⁴ n'a été proposée comme enjeu d'un débat public majeur, d'un choix politique.

La fonction politique se trouve donc prisonnière d'une situation contradictoire, entre l'exigence de la protection sociale et la contrainte économique. Elle est condamnée à ne remplir sa fonction qu'en y échouant. Elle n'est pas encore parvenue à

¹ Vivian Forrester, *L'horreur économique*, Paris, Fayard, 1996.

² Gouvernement L. Fabius.

³ Elle n'a en effet jamais été l'objet d'un véritable débat politique public, elle fut confondue avec un simple résultat électoral.

⁴ Cela reviendrait en France à mettre en cause (réduire, élargir, etc) le monopole de l'emploi assuré de fait par les conventions sociales. C'est tout le débat sur les effets du salaire minimum.

redéfinir son rôle parce qu'elle s'est identifiée depuis la fin du 19^e siècle à l'Etat social. Telle qu'elle se pose actuellement, la question de la justice échappe à la fonction politique comme aux autres secteurs composant la société; elle concerne chacun d'eux et met en cause leurs relations. Les institutions démocratiques actuelles ne sont plus à la mesure des problèmes à traiter.

De la société civile

Deux thèmes ont annoncé, préparé le retour de la question de la justice au coeur des sociétés industrielles avancées, celui de l'éthique, et celui du droit, de son statut et de son sens¹. L'invocation de l'éthique depuis les années 1970 participe de la reformulation d'une pensée libérale mais elle est si ambiguë qu'elle exige d'être clairement située, même brièvement. Elle marque d'abord la fin de la morale, la reconnaissance que la morale n'a plus de fondement justifiable. Mais elle indique aussi que les problèmes que traitait la référence à une morale n'ont pas pour autant disparu: à cause de cette situation même, ils sont encore plus urgents mais ils exigent une approche, un traitement différents. Cette approche de court terme se découpe sur le processus de longue durée déjà présenté: le social qui s'était formé en dehors du gouvernement au 17^e siècle est devenu depuis la fin du 19^e siècle et surtout depuis 1945 un secteur pleinement institutionnalisé sous le contrôle du politique. Le moment libéral actuel marque non seulement "la fin du social" institutionnalisé mais aussi une émancipation du social par rapport au politique. Cette autre conception du social, sa recomposition en un autre secteur me semblent constituer le contenu effectif de l'idée de *société civile*¹.

Qu'appelle-t-on éthique actuellement? L'éthique est simplement l'auto-organisation de la société civile, la *volonté* des individus et des groupes la constituant de construire par une négociation entre eux, entre ses acteurs, des revendications communes ainsi que les règles de leur action individuelle et de leur comportement collectif. Par ce débat, virtuel ou effectif, les individus cherchent à s'inventer une

¹ Marqué par les travaux de P. Ricoeur, H. Jonas, etc. En France, le débat sur l'Etat de droit fut clairement engagé par le livre de B. Kriegel, *L'Etat et les esclaves* (Paris, Calmann-Lévy, 1979). Sur la conception allemande de l'Etat de droit, souvent méconnue, voir dans Rieu et Duprat, *La culture démocratique européenne* (Paris, ESCA, 1995), la synthèse de F. d'Agostino, pp 117-136.

nouvelle autonomie dans le système social. L'éthique est un des facteurs (d'autres seront indiqués) donnant à la société civile la consistance qui lui a toujours manqué. La société civile est paradoxalement le nom ancien d'une réalité nouvelle. On ne peut donc pas parler d'éthique en général, ni même se référer à des règles fondées. Il faut parler d'éthiques (au pluriel), des secteurs donc (l'économique, le social, le politique) dans lesquels les individus s'auto-organisent selon des règles, des valeurs ou des principes en fonction desquels ils se donnent les moyens de s'opposer à la logique des autres secteurs. Construire une centrale nucléaire, une nouvelle autoroute, préserver un site, fermer une usine, délocaliser une industrie, s'opposer à la violence à la télévision, décider des risques de telle application d'une découverte scientifique, etc., sont autant d'expression d'une société civile en cours de formation². Rien à voir en vérité avec l'instance politique qui perd dans ce nouveau moment libéral la fonction de contrôle des différents secteurs.

En résumé, dans l'immense crise que traversent les sociétés industrielles avancées, la rupture de l'équilibre des secteurs ayant caractérisé l'Etat social a rendu possible non seulement l'autonomisation de l'économique mais aussi l'affaiblissement et même la contestation de la fonction politique. Mais elle conduit surtout, c'est le plus important sur le long terme, à une redécouverte, au rôle croissant de la société civile. Il faut apprendre à opposer au social le civil. La crise du social engendre le retour de la société civile, l'émergence de l'éthique en est le symptôme le plus fort. Mais il ne s'agit pas d'abolir le social comme on abolit un ancien régime. Il n'est pas question de sa destruction mais de sa mutation. Dans nos sociétés, cette mutation ne peut s'opérer que par un renforcement du civil. Le social, ceux qui en profitent et même le monopolisent, sa bureaucratie, sont devenus un pouvoir sur la société qui en réduit le potentiel évolutif: il la fige³. L'éthique, c'est la façon dont les individus, en dehors de toute norme, revendique la responsabilité de leur rôle et de leur devenir par rapport à des

¹ La nouvelle conceptualisation de la notion de "société civile" est étroitement liée aux mouvements d'émancipation dans les pays du bloc communiste à la fin des années 1980. L'idée acquiert une pertinence croissante, elle pose aussi des problèmes débordant le cadre de ce texte.

² L'actualité abonde en révélateurs de cette émergence de la société civile en Europe de l'Ouest. Luc Rosenzweig les nomme (*Le monde*, 11 septembre 1997, p 1) des "mouvements populaires non identifiés": il cite les manifestations en Belgique au sujet de l'affaire Dutroux en octobre 1996, en Espagne contre le terrorisme basque (juillet 1997) mais aussi l'énigmatique émotion causée dans le monde par la mort de la Princesse de Galles.

³ G. Deleuze me semble avoir été l'un des premiers à avoir saisi que l'Etat providence, en-deçà de ses objectifs manifestes et bénéfiques, mettait en place une "société de contrôle" ("L'ascension du social", post-face à J. Donzelot, *La police des familles*, Paris, Ed. de minuit, 1977, pp 213-220.

pouvoirs (politique, social, économique) qui ont clairement administré la preuve, soit de leur incapacité à remplir leur fonction, soit de leur prise de pouvoir sur la vie commune des individus. La difficile transition du social au civil ouvre la possibilité d'une nouvelle avancée démocratique.

Du juridique

Il semble donc vain de parler d'éthique si on ne la situe pas au niveau de la société civile. Sinon elle devient le nouveau nom de la morale ou elle se réduit au juridique, à la recherche d'un nouveau fondement du droit. Si on s'engage dans une telle voie (déjà bien fréquentée), on manque la mutation du juridique en cours dans les sociétés industrielles avancées.

L'évolution du juridique est claire. Sous nos yeux, on assiste en France à un effort d'autonomisation du juridique par rapport au pouvoir politique, à la formation progressive d'une instance juridique plus indépendante, donc d'un pouvoir juridique qui n'est pourtant pas un "pouvoir des juges" comme le prétendent ceux qui subissent les conséquences de cette évolution. Le juridique ne se réduit plus désormais à la fonction dans laquelle le politique négocie un équilibre entre le social et l'économique. Il n'est plus à la fois le cadre et le but de l'action politique, ce qui la légitime en lui fixant ses limites et ses principes, ce qui résulte aussi des décisions négociées que prend le pouvoir politique quand il traite des problèmes que pose à la société son évolution. Le politique était et reste encore en France le noyau du juridique, sur le modèle du rapport d'antériorité entre l'œuf et la poule. Cette situation est en train de changer. Ce n'est pas le contenu du droit qui est en cause mais la fonction du droit dans les démocraties industrielles, sa source donc. Peut-être le droit lui-même n'a-t-il pas encore connu une évolution comparable à celle de la fonction qu'il exprime. Le problème ainsi posé se substitue à toute problématique du fondement.

De la même façon que la société civile est en train de s'émanciper du politique et du social, le juridique est en train de redéfinir ses relations au politique. De ce point de vue (s'il est justifié), les grandes divisions du droit pourraient être pensées non plus seulement en fonction de leur secteur d'application (le constitutionnel, l'administratif, le pénal, le social, l'entreprise, etc.) mais aussi en fonction de l'autonomisation en train de s'opérer. Il faut le redire: autonomisation ne signifie pas séparation mais une

différenciation qui est un nouveau type d'association, donc de conflit, entre des logiques, des spécialités, des rôles distincts. L'autonomisation du juridique est difficile à penser en France parce que l'évolution est en cours: elle n'a pas encore trouvé sa figure définitive et il est difficile de prévoir ce qu'elle sera. Une chose au moins semble claire: on n'assiste pas à une trajectoire de type américain, on ne va pas vers une sorte de Cour suprême couvrant tous les secteurs de la société.

Que se passe-t-il? La nouvelle séparation entre la justice et l'autorité politique met en cause une connivence conflictuelle mais réelle, source d'autorité pour les uns et de légitimité pour les autres. Le retentissement dans l'opinion publique de la mise en examen, de la condamnation et de l'incarcération d'hommes politiques et d'hommes d'affaires donne une image révélatrice de la collusion autant supposée que réelle entre la justice et le pouvoir politique. Comme si le pouvoir juridique ne pouvait qu'être issu de cette collusion et ne pouvait pas simplement émaner de la fonction du droit dans une société. Le pouvoir d'une instance provient de sa capacité à s'autonomiser, à fabriquer son autonomie par l'expertise de ses acteurs, à renégocier ainsi ses relations avec les autres secteurs. Cette conception participe du moment libéral que nous traversons.

Plus pragmatiquement, le juridique est en mesure de transformer ses relations au politique parce que ce dernier ne parvient plus à être la fonction dans laquelle s'opère la recherche d'un équilibre entre le social et l'économique. Le politique échoue désormais à remplir le rôle qui fut le sien depuis le 19^e siècle: son rôle et son organisation, sa légitimité et sa performance sont directement mis en cause. Le cadre juridique de l'action politique se transforme. Comme le montre clairement la conférence organisée à Genève par des juges européens au printemps 1997, ces acteurs du droit entreprennent de constituer le juridique en une fonction autonome, de la différencier clairement du politique en le situant au même niveau que l'économique et le social. Ils s'affirment responsables du sens du droit dans nos sociétés, seule leur performance peut justifier cette volonté ou cette prétention.

On reproche aux juges d'acquérir un rôle politique alors qu'ils ne sont pas en France élus par le peuple. Le problème me semble mal posé. En effet la transformation de la relation entre le juridique et le politique est indissociable de l'émancipation de la société civile par rapport au politique, du glissement du social vers le *civil*. Certes le lien entre le juridique et le civil n'est pas évident mais il est potentiel. En effet l'instance

politique ne peut plus prétendre parler au nom de la société civile, la représenter sous le prétexte que les hommes politiques sont élus à intervalle régulier et selon des procédures explicites. Ils sont élus par des citoyens, donc par les individus définis par leur rôle idéal à l'intérieur des institutions politiques. Mais cette définition du citoyen me semble caduque, elle ne convient plus aux acteurs de la société civile. Pourquoi? Comme le montre l'exemple des pays de l'Est, lorsque les individus prennent conscience d'eux-mêmes comme constituant la société civile, ils deviennent capables d'agir sur le système politique au nom des enjeux ou des problèmes qui leur sont propres. La société civile est en droit de demander une reformulation du politique, en le distinguant clairement de l'Etatique, administratif, bureaucratique.

La revendication éthique actuelle, la redécouverte du sens de la société civile me semblent donc inséparables de l'évolution actuelle du juridique. Mais la jonction entre les deux n'est pas opérée. Peut-être ne se fera-t-elle pas. Le juridique est en train de bouger par rapport au politique mais on ne sait pas où il va, jusqu'où il ira. On peut parier que les acteurs du juridique seront très divisés sur leur rôle et sur leur insertion sociale: certains voudront maintenir une relation privilégiée avec le politique mais d'autres chercheront probablement une alliance avec la société civile. Les juges devront choisir le camp adapté au rôle qu'ils jouent. Une justice dont les acteurs seraient divisés par un tel débat de fond ne ferait d'ailleurs pas la preuve de sa faiblesse mais révélerait au contraire sa fonction actuelle, la difficulté à la formuler et à la satisfaire. Le dernier point concerne la capacité du juridique à s'auto-organiser, à diviser ses responsabilités, à expliciter ses rôles et par là à redéfinir ses liens avec les différents secteurs. C'est ce travail d'organisation de la fonction juridique par ses différents acteurs qui est en mesure de constituer son autonomie, ses nouveaux rapports et tensions avec les autres secteurs. Le droit, sa production, ses spécialités et ses pratiques seront affectés par cette évolution.

Les sociétés industrielles deviennent imprévisibles

L'avenir de nos sociétés me semble se jouer dans les problèmes venant d'être abordés. En résumé, les sociétés démocratiques, industrielles avancées traversent un nouveau moment libéral: les différentes fonctions sociales les caractérisant sont en train de se dissocier à nouveau et à redéfinir leurs relations, leurs hiérarchies, leurs logiques.

On assiste en particulier à un nouveau *retrait du politique* parce qu'il ne parvient plus à organiser le social, à établir cet équilibre entre l'économique et le social qui a caractérisé les sociétés euro-américaines jusqu'à la fin des années 1970, jusqu'au début des années 1990 au Japon. On assiste à une dissociation entre l'Etat social et la société civile, à une reconnaissance et une revendication plus radicales des exigences propres à l'économique mais aussi, dans cette situation de "retrait du politique" et de "fin du social", à une reconstruction de la société civile et à une émancipation du juridique. L'exigence éthique paraît indiquer une nouvelle émergence de la société civile et sa reconnaissance comme un pouvoir à part entière, capable non seulement de contrôler le politique mais de lui imposer ses revendications pour les négocier avec l'économique.

Cette récapitulation me conduit à un dernier problème, celui qui me préoccupe d'abord en tant que philosophe et épistémologue. L'indépendance revendiquée du juridique par rapport au politique, la transformation des relations entre le politique et l'économique, le retour de la société civile ouvrent aux sociétés démocratiques des voies et des modes de développement nouveaux. Surtout, la probabilité d'une connexion entre le juridique et le civil donne aux sociétés où elle s'opérerait la possibilité d'une trajectoire de développement inédite, susceptible de conduire à une redéfinition des relations à l'économique. Une autre socio-économie serait alors possible, d'autres finalités, d'autres modes de production.

Si mon analyse est pertinente (elle n'existe que pour être corrigée), alors les sociétés euro-américaines et japonaise deviendraient à nouveau imprévisibles, capables de sortir d'une trajectoire historique qui désormais les étouffe. Leur devenir serait conditionné par le type d'équilibre, de contrôle réciproque entre le juridique, le civil et l'économique. Le politique serait clairement assigné à cet équilibre et serait donc amené à des réformes institutionnelles encore difficiles à concevoir. La question de la justice me semble caractériser cette situation, indiquer la recherche de cet équilibre et cette trajectoire à inventer collectivement.

Ce scénario est pourtant trop simple. Il lui manque les deux thèmes constamment invoqués, mentionnés au début. Ils sont la cause majeure d'imprévisibilité. Voilà pourquoi la question de la justice ne me semble pas pouvoir trouver une réponse déjà en germe dans l'histoire des sociétés industrielles. Le premier thème, le plus connu, est la globalisation économique, mais il n'est pas en réalité le plus pressant puisqu'il

participe de l'autonomisation de l'économique. En effet l'évolution virtuelle¹ ici décrite offre aux sociétés la possibilité de définir des trajectoires de développement distinctes en fonction des conventions elles parviendront à concevoir et instaurer entre le civil, le social, le politique, le juridique et l'économique. Une conséquence s'impose avec évidence: le monde n'est pas en train de converger mais de diverger. Il se globalise tout en se localisant, se différenciant: il se *glocalise*. Cette recomposition virtuelle a la propriété de poser de façon nouvelle des problèmes actuellement insolubles, comme le revenu des personnes sans emploi, l'ouverture des frontières aux marchandises, aux migrants, aux connaissances, etc. Autant de choix de société sur la base d'un nouveau régime des relations entre les diverses fonctions.

C'est encore trop simple parce qu'un dernier facteur doit être pris en compte. Il brouille les cartes déjà distribuées, parce qu'il demande de nouvelles règles du jeu. Il change les données du problème en augmentant les virtualités d'évolution. Le phénomène majeur que vivent les sociétés industrielles est l'émergence de la connaissance comme un secteur d'activités autonome, ce que j'ai nommé il y a longtemps la techno-science en reprenant cette notion à Heidegger. La production et la distribution des connaissances sont en train de devenir une fonction sociale distincte, transversale aux autres, créant progressivement les bases d'un nouveau système socio-économique. Ce processus majeur est très mal décrit, il n'est manifeste qu'au Japon et dans certaines parties des Etats-Unis. En effet, paradoxalement, parce qu'il s'autonomise, le secteur de la connaissance est en train de s'émanciper de la tutelle de l'Etat et de développer de nouveaux liens avec le système industriel. Il transforme déjà leurs relations et le phénomène ne fera que s'amplifier. Les problèmes posés sont immenses et difficiles à penser².

La recherche devient en tout cas un projet de société, qui engage au plus profond la société civile, même si ses acteurs semblent pour le moment peu capables d'affronter cette situation. Les individus engagés dans la formation et la diffusion du savoir seront eux aussi amenés à reconstruire leurs relations avec les différents secteurs structurant la vie collective. Entre l'économique et l'étatique, le civil focalisera leurs intérêts. Enfin

¹ Le virtuel se distingue du potentiel. Le potentiel désigne ce qui est déjà là mais exige d'être actualisé: sa métaphore est le germe. Le virtuel désigne ce qui est déjà présent mais n'est pas encore reconnu, admis, mis en œuvre : sa métaphore est le double, le simulacre.

² Voir, par exemple, A-M Rieu, "La recherche-développement, noyau d'un nouveau système industriel" dans *L'état du Japon*, Paris, La découverte, 1995, pp 368 ss, et "Information Technology and the

ces problèmes posent au droit des questions qu'il apprend à traiter non pas au nom de valeurs établies, quelles qu'elles soient, mais au nom de l'équilibre ou de l'arbitrage entre le civil, l'économique et le technoscientifique.

Voilà pourquoi le devenir des sociétés industrielles avancées est devenu hautement imprévisible. Leur avenir me semble se jouer dans un triangle en train de prendre forme entre le civil, le juridique et le technoscientifique; il est potentiellement capable de transformer profondément les relations entre le politique, l'économique et le social. Voilà ce qui émerge finalement du moment libéral dans lequel nous sommes engagés. Voilà pourquoi l'idée de justice a resurgi au cœur de nos sociétés; elle propose, demande déjà, exigera à terme, de trouver un autre équilibre entre des fonctions sociales qui sont autant de pouvoirs, d'autres relations entre les individus qui en sont les acteurs. Si une évolution de ce type ne se produit pas, les gouvernements se succéderont en usant de plus en plus rapidement leurs initiatives de plus en plus limitées. La situation s'aggravera en se bloquant jusqu'à l'étouffement. Le "retrait du politique" signifie simplement que le politique ne réside plus dans le dispositif institutionnel et administratif actuel. Il s'en est échappé. La question de la justice est donc la nouvelle figure qu'est en train de prendre aujourd'hui le politique, elle indique l'ouverture d'une nouvelle avancée démocratique.

Conclusion

Cette conception de la société civile peut paraître contenir une contradiction. En effet l'idée de justice désigne ici un équilibre à trouver entre diverses fonctions sociales rompant l'ordre qui les associait les unes aux autres. Elle marque ainsi une évolution vers un autre système social. Mais sa mise en place n'est pourtant pas un simple "effet systémique", elle ne se produira pas d'elle-même. Il s'agit d'un faisceau d'initiatives et d'innovations, d'une invention collective qui ne peut pas être escomptée d'individus géniaux ou providentiels. Cette mutation (puisque le mot révolution fait encore peur) dépend d'abord des individus et des groupes dans lesquels nos sociétés en crise se réfléchissent elles-mêmes. Dans ces processus d'auto-réflexion, les individus qui vivent ses transformations, s'efforcent de penser et connaître les sociétés, par là de conduire une action sur elles.

Le retour de la justice n'est donc pas une simple exigence morale, elle indique d'abord que nos sociétés ne peuvent plus être pensées selon la seule logique d'un secteur englobant les autres, que ce soit le social ou l'économique. C'est pourquoi l'idée de justice est indissociable d'un rôle nouveau, renforcé de la société civile. En effet la société civile n'est pas un secteur parmi les autres; elle est d'abord la façon dont une société se réfléchit dans les individus qui deviennent ainsi les acteurs engageant sa transformation. Nos sociétés apprennent à nouveau à se réfléchir dans la société civile, à se penser à partir d'elle, dans les individus qui la constituent, en dehors des différents secteurs auxquels ils appartiennent en même temps, dont ils épousent aussi les intérêts. Ces réseaux de contradictions, de conflits, cette instabilité caractérisent la société civile dans les pays industriels avancés.

Voilà pourquoi nous entrons dans une nouvelle phase d'individualisation. Les individus que nous sommes vont devoir s'approprier la responsabilité de leur devenir collectif et apprendre à l'exercer. Non pas pour conquérir, comme au 18^e et 19^e siècles, ce qui était refusé à la majorité d'entre nous, mais pour affronter la situation actuelle et lui donner sens. Beaucoup s'effrayent de la déconstruction en train de s'opérer, des recompositions majeures qui en sortiront. Leur crainte risque de croître et cette angoisse de les précipiter dans ces divers efforts de restauration d'un ordre perdu qu'on nomme fascisme. Mais cette déconstruction est un processus irréversible. L'histoire montre que c'est dans un tel processus, dans l'individualisation intense qu'il rend possible, que se réinvente la démocratie et ainsi un autre système social.

Le dernier problème abordé traite du renforcement de la société civile, des pouvoirs qui dans la situation présente sont susceptibles de s'y associer, d'y trouver sens, de lui conférer une dynamique capable de réorienter le devenir de nos sociétés. J'ai mentionné la référence à l'éthique, la demande d'une indépendance renforcée du juridique mais aussi un pacte virtuel avec les différents milieux spécialisés dans la production et la diffusion des connaissances. Dans ces conditions, il ne sert plus à grand chose d'opposer encore socialisme et libéralisme, la prévalence du social ou celle de l'économie, de demander qu'on sauve le social ou qu'on en libère toujours plus l'économique. Cette opposition ne prend sens et ne peut être traitée qu'au niveau de la société civile. Le déchirement de nos sociétés qu'expriment ces oppositions conduit à

une redécouverte progressive de la société civile. Espérons que c'est en elle que la question politique sera tôt ou tard posée.

Biographie

Alain-Marc RIEU. Normalien, professeur à la faculté de philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3, ancien pensionnaire à la Maison franco-japonaise, Tokyo. Travaux sur la philosophie et l'épistémologie contemporaines, sur la mutation actuelle du mode de production des savoirs.